

Séance du 05 décembre 2024

**Relative à la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de
Gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

DL20241205SMR07 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 25 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 3

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi cinq décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé au C.C.A.S. de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Philippe BOURLIER, Cédric DE OLIVEIRA membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ANCEAU

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Madame la Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes présente au Comité le rapport suivant.

Au regard des besoins en cuisine centrale et de l'avancée de l'accompagnement par Biocentre dans le cadre de la mise en place du maraîchage, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des Adjointes techniques

1/ Ouverture d'un poste de d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (17H 30) à compter du 1^{er} avril 2025 dans le cadre d'un renfort au maraîcher en place:

- Adjoint technique non titulaire à temps non complet

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

2/ Ouverture d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet dans le cadre d'un renfort en cuisine centrale au 1^{er} janvier 2025 :

- Adjoint technique non titulaire à temps complet

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Attaché principal	Directrice	Temps complet	1
Technicien principal 2 classe	Chef de Production	Temps complet	1
Adjoint technique	Cuisinier	Temps complet	3
	Agent polyvalent	Temps complet	2
		Temps non complet (24/35) ²	1
	Chauffeur livreur	Temps non complet (26/35)	1
	Magasinier	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chauffeur livreur	Temps complet	1

RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Adjoint technique	Chef d'exploitation	Temps complet	1
Adjoint technique	Adjoint au chef de Production	Temps non complet (17H30)	1
Adjoint technique	Agent polyvalent de restauration	Temps complet	1

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 10 juin 2022 fixant les taux de promotion applicables à l'avancement de grade des agents du Syndicat,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du 29 juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat Mixte,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs

AUTORISE Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs tel que repris ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste est prévu au budget primitif 2025,

ACTE que ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2025.



Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Dominique SARDOU

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.